Commune de MONTMEYRAN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

D220413-10

L'an deux mille vingt-deux, le 13 avril, le conseil municipal de la commune de MONTMEYRAN, dûment convoqué, s'est réuni dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de monsieur Olivier ROCHAS, maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 23

Date de convocation du Conseil Municipal: 4 avril 2022

Présents: Hélène BOULAS, Sébastien CARRE, Vincent CAUSSE, Laetitia CHALLACIN, Bernard CROZAT, Christian DIDIER, Christine FIGUET, Marie-Jo JEAN, Carole De JOUX, Régis MARCEL, Pascal PEREZ, Joseph PERROUD, Amélie RAVEL, Catherine RISSOAN, Olivier ROCHAS, Sylvie ROUVIER, Maud SARMEO, Alain TERRAIL, Laurent TERRAIL, Isabelle VATANT

Absents: Florian MARTIN

Excusés: Florent FAUCHERY (procuration à Régis MARCEL), Danielle JOLLAND (procuration à Catherine RISSOAN)

Secrétaire de séance : Régis MARCEL, assisté de Lionel GALLIANO, directeur général des services

OBJET: Domaine - Servitude de passage au bénéfice du SDED sur la parcelle YK55

Vu le code général des collectivités publiques,

Vu le code général des propriétés des personnes publiques,

Considérant que le SDED a pour projet de réaliser un renforcement du réseau basse tension à partir du poste Batailles 1 suite à la demande d'alimentation du système d'irrigation du GAEC Bel Air,

Considérant que ce réseau traversera la parcelle cadastrée section YK55 appartenant au domaine privé communal

Considérant qu'il convient donc d'instaurer une servitude de passage au profit du SDED et de conclure la convention de servitude de passage ci-jointe.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- √ d'approuver l'instauration d'une servitude de passage au profit du SDED sur la parcelle cadastrée section YK55,
- ✓ d'approuver les termes de la convention à intervenir avec le SDED,
- √ d'autoriser monsieur le maire à signer ladite convention de servitude de passage, et à accomplir toutes formalités à cet effet.

Sens du vote	
Conseillers-ères présent-e-s	20
Conseillers-ères représenté-e-s	2
Ayant voté pour	22
Ayant voté contre	0
S'étant abstenu-e-s	0

Pour extrait conforme Fait à Montmeyran, le 14 avril 2022 Le maire, Olivier ROCHAS

